

Aperçu du fonds — FPG et FPG Perspective

FPG à revenu mensuel élevé Manuvie

Bref aperçu

Fonds offert depuis: décembre 2000

Gestionnaire de fonds: Gestion de placements Manuvie limitée

Valeur totale du fonds: 3 742 189 737 \$

Date d'établissement: décembre 2000

Nombre total d'unités en circulation: 125 238 566

Rotation du portefeuille: 10,95 %

Option de garantie	Placement minimum (\$)	RFF (%)	Frais de gestion (%)	Valeur liquidative par part (\$)	Nombre d'unités en circulation
FPG série 1	2 500	2,92	1,80	52,9586	281 845
FPG série 2	2 500	2,48	1,80	63,5663	2 523 236
FPG Perspective série 1	2 500	2,92	1,80	52,9805	2 398 647
FPG Perspective série 2	2 500	2,48	1,80	63,5663	1 904 627

Les contrats FPG et FPG Perspective ne peuvent plus être souscrits depuis le 5 octobre 2009, sauf si la souscription résulte d'un virement provenant d'un contrat FPG ou FPG Perspective existant.

Dans quoi le fonds investit-il?

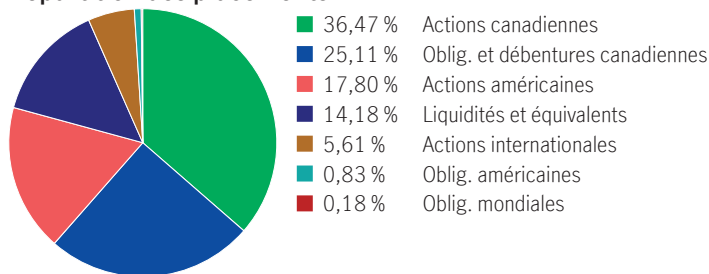
Ce fonds distinct utilise une structure de « fonds de fonds » et investit dans le Fonds à revenu mensuel élevé Manuvie. La fiducie de fonds communs de placement sous-jacente est essentiellement composée d'actions canadiennes et de placements canadiens à revenu fixe.

Dix principaux titres (du fonds sous-jacent)

Banque Royale du Canada	2,73 %
Microsoft Corp.	2,55 %
Constellation Software Inc.	2,41 %
Shopify Inc. Cl A Sub Vtg Shs	2,26 %
Open Text Corp.	1,93 %
La Banque Toronto-Dominion Com New	1,81 %
Marsh & McLennan Cos.	1,70 %
FirstService Corporation	1,63 %
Publicis Groupe S.A. Publicis Groupe	1,54 %
TMX Group Limited	1,47 %
Total	20,02 %

Total des placements : 414

Répartition des placements



Y a-t-il des garanties?

Le Fonds est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement contre les baisses des marchés. Le RFG peut comprendre des frais d'assurance distincts qui sont facturés pour les garanties. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

À qui ce fonds est-il destiné?

Le Fonds peut convenir à toute personne qui cherche un équilibre entre potentiel de croissance et revenu d'intérêt, et qui a une bonne tolérance aux mouvements des marchés boursiers et obligataires.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette section fait état des rendements du Fonds lorsque le contrat est assorti de l'option FPG série 2, après déduction du RFF.

Il est important de noter que les rendements passés ne sont pas indicatifs des rendements futurs.

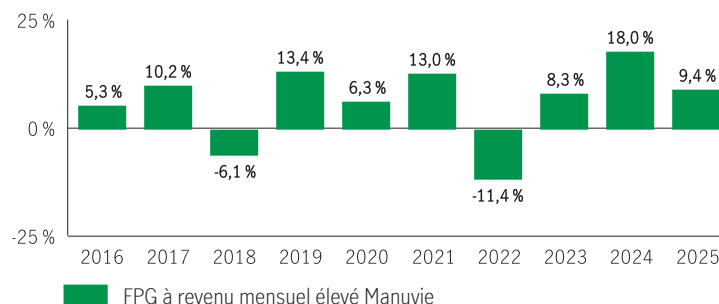
En outre, le rendement réel dépendra de l'option de garantie et de frais de souscription choisie et de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un titulaire de contrat ayant investi 1 000 \$ dans le fonds il y a 10 ans, et ayant opté pour l'option FPG série 2, détient 1 839,75 \$ au 31 décembre 2025. Ce montant correspond à une moyenne de 6,29 % par année.

Rendements annuels

Les valeurs près de zéro peuvent ne pas être visibles. Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds au cours de chacune des 10 dernières années dans le cas d'un titulaire de contrat ayant choisi l'option FPG série 2. On note 8 années durant lesquelles la valeur du Fonds a augmenté et 2 années au cours desquelles elle a diminué.



À titre indicatif seulement. Le rendement réel du fonds distinct pourrait être différent et variera en fonction de l'option de garantie choisie.

Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Vous trouverez des précisions dans la notice explicative.



Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux suivants présentent les frais relatifs à la souscription ou à la vente d'unités du Fonds, qui seront établis en fonction de l'option de garantie et de frais de souscription choisie. Les frais courants varient selon les options de garantie.

1. Frais de retrait

Option de frais de retrait	Ce que vous payez			Comment cela fonctionne
Frais d'entrée	Jusqu'à 3,0 % du montant souscrit			- Vous et votre conseiller décidez du taux. - Les frais initiaux sont déduits du montant souscrit. Ils sont versés à titre de commission.
Frais de souscription reportés (FSR) *	Retrait dans les délais suivants :	FPG %	FPG Perspective %	- Les frais de souscription sont prélevés sur le produit de la vente. - Chaque année, vous pouvez vendre jusqu'à 10 % (20 % dans le cas d'un FERR) des unités souscrites sans devoir acquitter de frais de souscription. - Vous pouvez virer des unités vers d'autres fonds sans avoir à acquitter de frais de souscription, sous réserve de conserver la même option de garantie et de frais de souscription. Le barème des frais de souscription se fonde sur la date de la première souscription d'unités d'un fonds. - Les frais de souscription que vous payez seront versés à Manuvie.
	moins de 1 an après la souscription	5,50	5,50	
	moins de 2 ans après la souscription	4,50	5,00	
	moins de 3 ans après la souscription	3,50	4,50	
	moins de 4 ans après la souscription	2,50	3,75	
	moins de 5 ans après la souscription	1,50	3,00	
	moins de 6 ans après la souscription	0,00	2,00	
	moins de 7 ans après la souscription	0,00	1,50	
	plus de 7 ans après la souscription	0,00	0,00	

* Les options **frais de souscription reportés** ne permettent plus de nouveaux dépôts, de dépôts subséquents, de nouveaux PAC ou PAC existants ou des virements entre fonds assortis d'options de frais différentes. Les virements sont permis lorsque l'option de frais est la même. Les placements existants assortis de l'option frais de souscription reportés ou frais modérés seront maintenus et le barème des frais de souscription existant s'appliquera à tous les retraits.

2. Frais d'administration

Le ratio des frais du fonds (RFF) est composé du ratio des frais de gestion (RFG) et du ratio des frais d'opérations (RFO). Il comprend des coûts tels que les frais de gestion, les coûts d'assurance, les frais d'opérations et les frais d'exploitation du fonds et, s'il y a lieu, de tout fonds sous-jacent. Vous ne payez pas ces frais directement. Les RFF et les frais de garantie vous touchent parce qu'ils réduisent le rendement que vous obtenez sur votre placement. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, veuillez vous reporter à la notice explicative et contrat.

Option de garantie	RFF *	RFO *	RFG *	Frais de gestion (%)	Taux des frais par fonds (%)
FPG série 1	2,92	0,06	2,86	1,80	—
FPG série 2	2,48	0,06	2,42	1,80	—
FPG Perspective série 1	2,92	0,06	2,86	1,80	—
FPG Perspective série 2	2,48	0,06	2,42	1,80	—

* Taux annuel en % de la valeur du fonds

Commission de suivi

Manuvie paie chaque année une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 1,00 % de la valeur de vos placements tant que vous détenez des unités du Fonds. Cette commission est versée à votre conseiller en contrepartie des services et des conseils qu'il vous fournit. Les commissions de suivi sont versées à même les frais de gestion. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissez.

3. Autres frais

Les frais d'opérations s'appliquent à toutes les options de garantie et de frais et sont versés à Manuvie.

Frais	Ce que vous payez
Frais d'opérations fréquentes	2 % de la valeur des unités virées, à compter du 6 ^e virement dans une même année.
Frais de retrait anticipé	2 % de la valeur des unités vendues ou transférées dans les 90 jours qui suivent leur souscription.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez annuler votre placement dans un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Vous pouvez également annuler une opération subséquente effectuée au titre du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Dans ce cas, le droit d'annuler ne s'applique qu'à la nouvelle opération. Vous devez aviser votre assureur par écrit de votre intention d'annuler l'opération.

Vous récupérerez le moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds si celle-ci a baissé. Le montant remboursé ne vise que l'opération annulée et il comprendra tous frais de souscription ou autres frais que vous aurez payés.

Objectif et stratégie

À moins d'indication contraire, l'objectif de placement du fonds sous-jacent est identique ou très semblable à celui du fonds distinct. Veuillez-vous reporter au Prospectus et/ou à l'Énoncé de politique de placement (EPP) du fonds sous-jacent pour l'objectif, la stratégie et les risques complets du fonds sous-jacent.

Objectif : Ce fonds équilibré vise à procurer un revenu mensuel stable et à faire croître le capital. Le Fonds investit principalement dans des titres à revenu fixe canadiens et des actions canadiennes à grande capitalisation. Le Fonds peut également investir dans des parts de fiducies de redevances et de fiducies de placement immobilier (FPI).

Stratégie : Ce Fonds investit dans des unités du fonds commun de placement sous-jacent ou d'un fonds très semblable.

Pour en savoir plus

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous pourriez avoir besoin. Veuillez lire le contrat et la notice explicative ou communiquer avec nous. Nos coordonnées sont les suivantes :

Manuvie

500 King St N

Waterloo (Ontario) N2J 4C6

www.gpmanuvie.ca

1-800-355-6776 Québec et service en français

1-888-790-4387 Canada, sauf le Québec